

Aide aux activités nautiques en faveur des collégiens

Mise à jour : Il y a 4 ans

Nature et objectif de l'aide

Aide au développement des activités nautiques relevant du Contrat de Réussite Educative

Bénéficiaires

Associations ou structures

- Ayant leur siège social en Seine-Maritime,
- Affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des Sports.

Critères d'éligibilité :

Initiation ou perfectionnement à l'activité nautique via des parcours en faveur des Collégiens sur le temps scolaire

Ne sont pas éligibles à ce dispositif :

- Les actions qui ne sont pas menées en extérieur dans un environnement naturel,
- Les parcours se déroulant le soir en dehors du temps scolaire.

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Participation en fonction du nombre de parcours réalisés :

Une avance est effectuée en début d'année scolaire, le solde étant versé sur production du bilan en fin d'année scolaire.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Demande préalable et un dossier d'aide complet comportant l'ensemble des pièces demandées

Direction de référence

Direction de la Jeunesse et des Sports

Mail : sport76@seinemaritime.fr

Date limite de dépôt de la demande

Le dossier recensant les parcours doit être déposé **pour le 30 juin**.